

Décret

Générale

colonial

Décret n° 25-288-1920 promulguant dans la colonie le décret du 10 septembre 1920, portant raselement de la station thermale des Eaux-Bonnes Basses-Pyrénées).

n° 25-288-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 octobre 1920

Numéro JO
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro
31 octobre 1920

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalises Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 22 du 17 septembre 1920

Vu l'insertion au J.O. de la République Française du 48 septembre 1920 du décret 10 septembre 1920, portant classement de la station thermale des Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées)

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 10 septembre 1920, portant classement de la station thermale des Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées..

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au J. O. de la Colonie.

E. Lippmann.